

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le **18 DEC. 2021**

ID : 056-215601626-20211214-DB20211206\_2-DE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

-----  
Séance Publique  
Mardi 14 décembre 2021  
-----

**RAPPORT SUR L'ETAT ET L'EVOLUTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Hélène BOLEIS à Isabelle GUSMINI, Patrick GOUELLO à Christian PERRIEN, Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Martine LIEDOT à Pascaline ALNO, Antoine GOYER à Anne-Valérie RODRIGUES, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Claude ORVOINE, Marie-Hélène HUCHET à Emmanuelle TROCADERO.

**Absent :** Loïc TONNERRE

**Secrétaire de séance :** Jean-Luc SCIEUX

<i>Présents : 25</i>
<i>Pouvoirs : 07</i>
<i>Absent : 01</i>

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le **18 DEC. 2021**

ID : 056-215601626-20211214-DB20211206\_2-DE

DIRECTION DES RESSOURCES

**n°06**

**RAPPORT SUR L'ETAT ET L'EVOLUTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE**

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

La circulaire interministérielle « Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat » n° NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010 a rappelé l'attention sur les risques inhérents à la gestion active de la dette par les collectivités territoriales. Elle fixe les règles pour mieux informer l'assemblée délibérante et préconise l'établissement d'un rapport annuel sur la gestion de la dette.

Le rapport annuel sur la gestion de la dette et de la trésorerie qui vous est présenté s'inscrit dans la volonté affichée par la municipalité de présenter la gestion de la dette en toute transparence vis-à-vis des élus et des citoyens, mais aussi en toute sécurité pour l'exécutif et les personnels qui élaborent la stratégie de gestion du risque de taux.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance du présent rapport d'information sur la gestion de la dette et de la trésorerie.

**1 Constat de l'année 2021**

**1.1 Gestion de la Trésorerie**

Les services de la ville tiennent un état du compte « trésor public » de la ville au jour le jour. Quotidiennement, les services de la trésorerie municipale et de la ville communiquent leurs besoins en trésorerie pour la journée.

L'objectif est de tendre vers une « trésorerie zéro » et d'optimiser le recours à l'emprunt.

En 2021, une ligne de trésorerie de 2 M€ a été ouverte auprès de la Société générale pour faire face aux variations de trésorerie pouvant être constatées. La charge d'intérêt est, à la date de rédaction du présent rapport, nulle sur l'année.

En 2022, compte tenu des besoins de financement du programme d'investissement et des mouvements de Trésorerie induits, une ligne de Trésorerie de 2 M€ est en cours de contractualisation.

Caractéristiques de la ligne de trésorerie actuelle :

Prêteur	Montant initial	Période d'utilisation	Taux d'intérêt	Capital moyen emprunté	Montant des intérêts prévisionnels 2021
Société générale	2 000 000 €	0 jour	Euribor 1 M. moyenne flooré à +0,35 %	0 €	0 €

## 1.2 Gestion de la dette

### a) La gestion active de la dette

La ville de Ploemeur se fixe pour objectif en fonction des conditions de marché et de la teneur des propositions faites par les établissements bancaires d'être réactive dans la gestion de sa dette et de profiter des opportunités de renégociation d'emprunt qui pourraient lui être faites.

### b) Politique d'endettement

Pour réaliser les investissements et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, les emprunts sont contractés dans le cadre de la stratégie d'endettement suivante :

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la ville recourt à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Pour l'exécution des opérations, il est procédé à la mise en concurrence de plusieurs établissements bancaires.

Dans un souci d'optimisation de sa dette, la ville a recours à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts obligataires,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- et/ou des emprunts avec des barrières sur Euribor.

Ces produits de financement pourront comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier l'index relatif au calcul des taux d'intérêts,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- la possibilité de modifier la périodicité de mobilisation de l'emprunt.

Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- le T4M
- L'EONIA
- Le TAM
- Le TMO
- Le TME
- L'EURIBOR

Des primes ou commissions pourront être versées aux banques pour ces opérations. Les remboursements anticipés et/ou le refinancement de contrats de prêts pourront se faire aux dates d'échéance et hors dates d'échéances en précisant que le montant maximum refinancé est le montant du capital restant dû de chacun des contrats, majoré éventuellement d'une indemnité compensatrice.

### c) Les nouveaux emprunts

Afin de financer le programme d'investissement 2021 de la collectivité et notamment les investissements générateurs d'économie d'énergie (contrat de performance énergétique des infrastructures d'éclairage public, la réhabilitation énergétique d'une salle de sport, le lancement de la construction d'une nouvelle

unité de production de repas), un emprunt de 1 400 000 € a été contractualisé auprès du Crédit Mutuel de Bretagne en octobre 2021.

d) Le stock de dette au 31 décembre 2021

Au 31/12/2021, l'encours de la dette d'un montant de 14 585 761 € sera composé de 18 emprunts (dont 3 emprunts Révolving) répartis auprès de 9 établissements bancaires.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen annuel	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
14 585 761,00 €	1,54%	9 ans et 4 mois	4 ans et 10 mois	18

Dette par prêteur

Prêteurs	Capital restant dû	% du CRD
SFIL	3 352 666 €	22,99%
ARKEA	3 236 000 €	22,19%
CAISSE D'EPARGNE	2 908 712 €	19,94%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 433 360 €	9,83%
CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	1 400 000 €	9,60%
CREDIT FONCIER DE France	866 667 €	5,94%
SOCIETE GENERALE	794 897 €	5,45%
Autres prêteurs	593 459 €	4,07%
<b>TOTAL</b>	<b>14 585 761 €</b>	<b>100,00%</b>

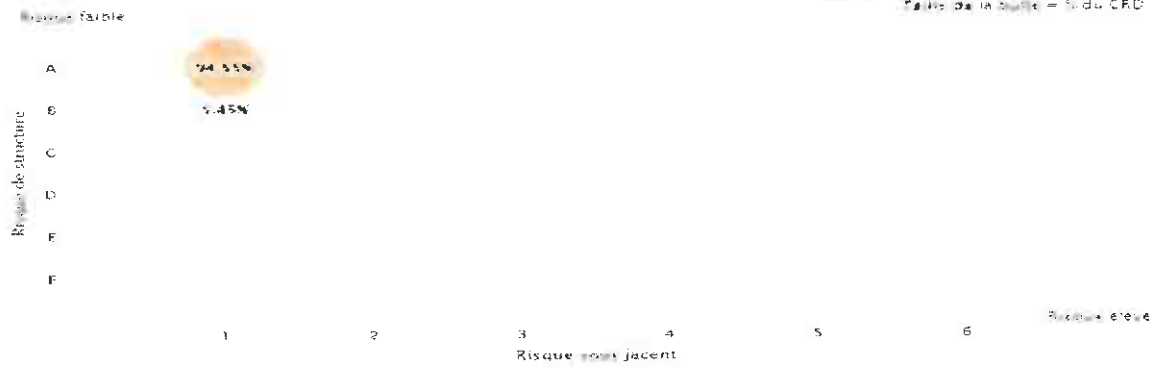
La structure de la dette

Type de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	12 924 197 €	88,61%	1,46%
Variable	866 666 €	5,94%	0,09%
Barrière	794 896 €	5,45%	4,42%
<b>Total</b>	<b>14 585 761 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,54%</b>

L'emprunt à barrière est un emprunt à taux fixe de 4,27% qui passerait à taux variable sur l'index Euribor 1 mois si l'Euribor 1 mois atteignait 6%

Afin de limiter les risques inhérents à la gestion des emprunts, la stratégie retenue consiste à privilégier les sources de financement et notamment les prêteurs ainsi qu'à optimiser le type de produits contractés (taux fixe majoritairement, taux variable) en fonction de la conjoncture économique et financière. La structure de l'encours laisse ainsi apparaître une répartition de 94 % en taux fixes et 6 % en taux indexés (révisables ou variables).

Au regard du tableau des risques de la charte de bonne conduite, dite charte Gissler, la structure des emprunts de la ville est la suivante :



Dettes classées en A1 : 13 790 864 € (17 contrats soit 94,55 % de l'encours) ;

Dettes classées en B1 : 794 897 € (1 contrat soit 5,45 % de l'encours).

Le choix d'une structure de dette essentiellement composée de taux fixes et de taux variables réglementés, a permis de protéger la collectivité des emprunts structurés potentiellement « toxiques » et assure à la commune une meilleure visibilité sur l'évolution de ses charges financières sur le long terme.

Encours de la dette au 31/12/N

Encours au 31/12	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	2022*
Dettes de la ville	15 570 956 €	16 209 728 €	16 213 730 €	17 342 395 €	15 276 082 €	14 585 761 €	13 776 960 €
Dettes de la ville par habitant	835 €	861 €	862 €	936 €	821 €	791 €	747 €
Population	18 638	18 826	18 808	18 524	18 602	18 445	18 445
Ratio strate	918	893	864	850	846		
Encours/épargne brute	5,1	6	5,4	4,3	3,3	3,6	3,8

\* estimation au 15/11/2021

Evolution de l'encours de la dette depuis 2016



Profil d'extinction de la dette

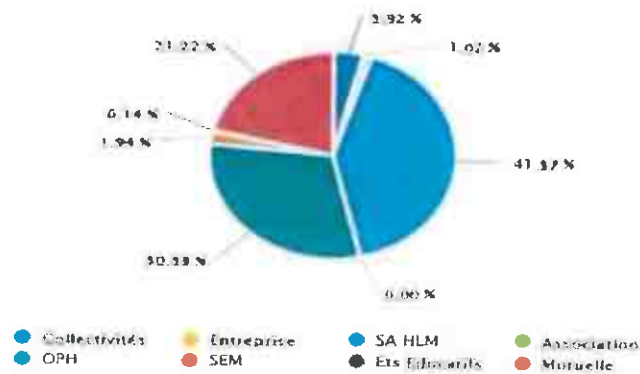
	2021	2022	2023	2024	2025	2031
Encours moyen	14 314 587,07 €	13 469 912,04 €	11 377 657,89 €	9 688 800,02 €	8 270 801,71 €	1 782 050,35 €
Capital payé sur la période	2 090 321,11 €	2 115 467,04 €	2 037 727,46 €	1 460 637,60 €	1 416 269,84 €	638 000,38 €
Intérêts payés sur la période	250 263,51 €	204 385,01 €	158 098,72 €	124 186,78 €	102 306,81 €	15 607,26 €
Taux moyen sur la période	1,68%	1,44%	1,30%	1,21%	1,18%	0,82%

**1.3 La dette garantie**

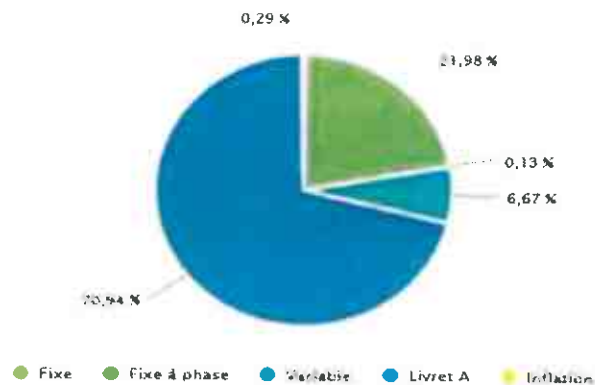
La ville de Ploemeur accorde sa garantie sur des emprunts dans le cadre des opérations de constructions ou de réhabilitations aidées par l'Etat. Cette aide indirecte est généralement partagée avec le Conseil Départemental et Lorient Agglomération.

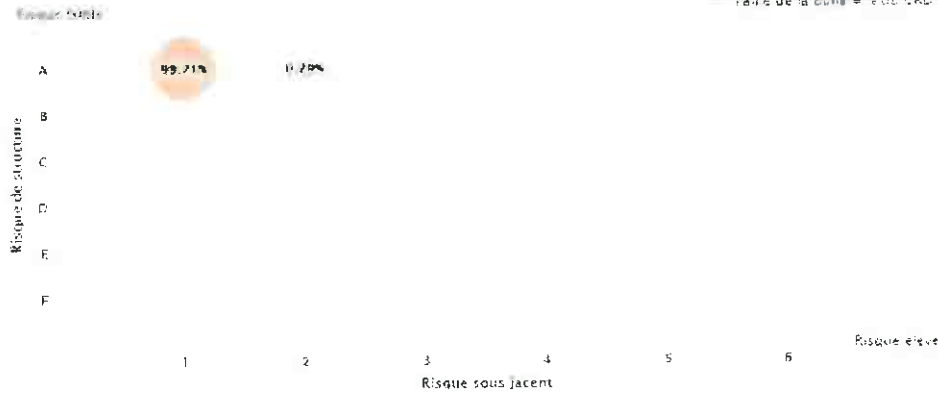
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen annuel	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
23 426 426,00 €	1,47%	23 ans	12 ans et 5 mois	112

Répartition par catégories



Détails par type de risque





**Rappel:** les garanties accordées par les collectivités locales sont strictement encadrées par la loi, avec notamment l'existence de règles prudentielles :

→ **La règle du plafonnement :** le montant total des annuités garanties à échoir au cours d'un exercice, majoré des annuités de la dette propre de la collectivité, ne peut excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement. Il est estimé pour 2020 et 2021 à :

Exercice	Annuité totale des dettes	Ratio
2021	635 821,04 €	14,19%
2022	619 308,09 €	13,34%

→ **La règle de la division des risques :** le montant des annuités garanties au profit d'un même tiers, exigible au titre d'un exercice, ne peut dépasser 10 % de l'ensemble du montant des annuités susceptibles d'être garanties.

Débiteur	Annuité	Ratio
LA MUTUALITE FRANCAISE FINISTERE-MORBIHAN	462 355,77 €	4,31%
SCCV RUE NEUVE	81 348,73 €	0,76%
ADAPEI MORBIHAN PAPILLONS BLANCS	68 541,00 €	0,64%
AEP OGECE NOTRE DAME DE LA PAIX	23 575,55 €	0,22%

## 2 Perspectives en 2022

### 2.1 Gestion de la Trésorerie

En 2022, la ville poursuivra l'objectif de tendre vers une « trésorerie zéro » et d'optimiser le recours à l'emprunt. La ligne de trésorerie est maintenue à 2 M€ et utilisée en fonction de l'avancée du programme d'investissement notamment les projets liés à la construction de la cuisine centrale et au Contrat d'Attractivité Touristique.

### 2.2 Gestion de la dette

La ville maintient une veille sur toute opportunité de renégociation avec pour objectif de réduire le taux moyen de la dette, tout en respectant les engagements précités, notamment sur les caractéristiques des financements au regard du tableau des risques de la charte de bonne conduite, dite charte Gissier.



Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le **18 DEC. 2021**

ID : 056-215601626-20211214-DB20211206\_2-DE

La Municipalité rappelle ses objectifs en 2022 en matière de gestion de sa dette :

- maintien d'un ratio d'endettement < 7 ans
- profiter de toutes opportunités de gestion active de sa dette,
- conserver une structure de dette composée de taux fixe et de taux variable réglementé.

L'emprunt prévisionnel nécessaire au financement des investissements inscrits au BP 2022 s'élève à 4 850 000 €. Le montant de l'emprunt contracté sera ajusté en fonction de la réalisation des investissements sur l'exercice. L'annuité estimée à rembourser s'établira quant à elle à 2 340 000 € décomposée comme suit :

Capital : 2 130 000 €

Intérêts : 210 000 €

--

### 2.3 Garanties d'emprunt

La ville de Ploemeur poursuivra sa politique de garantie d'emprunts dans le cadre des opérations de constructions ou de réhabilitations de logements aidées par l'Etat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission 3 « Finances et ressources humaines, agglomération » du 2 décembre 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du conseil municipal ;

#### LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** des éléments d'information relatifs à l'état et à l'évolution de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022.



Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,  
Maire

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le **18 DEC. 2021**

ID : 056-215601626-20211214-DB20211206\_2-DE